



VILLE DE SAINTE-ADELE

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR

DES RÈGLEMENTS 1200-2012-PU-3, 1200-2012-Z-9 et 1200-2012-Z-10

À TOUTES LES PERSONNES INTÉRESSÉES

AVIS est donné par le soussigné que le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 16 février 2015, adoptait les règlements suivants :

RÈGLEMENT 1200-2012-PU-3 amendant le règlement sur le plan d'urbanisme 1200-2012-PU, afin :

- 1- De modifier le plan des affectations du sol pour :
 - Agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation «villégiature » pour y inclure les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec;
 - Agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même une partie de l'aire d'affectation «villégiature » pour y inclure les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec;
- 2- De modifier le plan du concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte des modifications aux aires d'affectation du sol prévues au présent règlement

RÉSUMÉ DU RÈGLEMENT 1200-2012-PU-3 : l'objet de ce règlement est d'agrandir l'aire d'affectation « villégiature rurale » à même l'aire d'affectation « villégiature » et modifier le plan concept d'organisation spatiale de manière à tenir compte de l'agrandissement de l'aire d'affectation.

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-9 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-010 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 en y intégrant les lots 4 257 333 et 5 527 360 cadastre du Québec.

RÈGLEMENT 1200-2012-Z-10 amendant le règlement de zonage numéro 1200-2012-Z, afin d'agrandir la zone de villégiature rurale VR-012 à même une partie de la zone de villégiature VI-003 pour y intégrer les lots 2 229 947, 2 229 949 à 2 229 953, 2 233 356 à 2 229 962 cadastre du Québec

La Municipalité régionale de comté des Pays-d'en-Haut a délivré un certificat de conformité en date du 17 mars 2015 pour ces règlements.

Les règlements sont déposés au Service du greffe situé au 1381, boulevard de Sainte-Adèle, Sainte-Adèle, où toute personne peut en prendre connaissance pendant les heures régulières de bureau et sont entrés en vigueur conformément à la Loi.

DONNÉ À SAINTE-ADELE, ce 1^{er} avril 2015.

Le greffier par intérim

Yan Senneville